

ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007 - Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 15 octobre 2024

Marie Aline LE CLER
1 Le LARRON
44480 DONGES
aedzrp44@gmail.com
Les membres du bureau de l'Association
Les participant.es à la réunion publique du 15 octobre 2024

à Monsieur le Directeur Général
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire
17 boulevard Gaston Doumergue
44262 Nantes Cedex 2

Objet : exposition accidentelle de Dongeaises et Dongeois au benzène suite à la fuite du bac P551 du 21 décembre 2022 - exposition répétée de Dongeaises et Dongeois à des pics de benzène

Monsieur le Directeur Général,

Ce mardi 15 octobre, une réunion publique s'est tenue à l'initiative de l'AEDZRP. Les personnes présentes ont pris connaissance des conclusions du rapport de l'INERIS du 20 janvier 2023 prescrit par l'Arrêté Préfectoral ... du 23 décembre 2022 suite à la fuite de naphta du bac P551.

Celui-ci indique clairement à la page 55 :

Afin de considérer des expositions successives et répétées, au-delà de la durée de 8 h, une évaluation des risques sanitaires a été déroulée sur la base de valeurs toxicologiques de référence spécifiques et adaptées. Au regard des concentrations moyennes calculées sur 24h et d'hypothèses d'exposition raisonnablement majorantes, l'évaluation conduit à un **dépassement du critère d'acceptabilité des risques** pour 4 des 9 jours de la période retenue sous influence de la fuite, pour les riverains au niveau des quartiers résidentiels implantés sur la commune de Donges. Les risques sanitaires sont exclusivement portés par le benzène, dont la concentration moyenne journalière dépasse pour ces 4 jours la valeur toxicologique de référence pour l'exposition aiguë considérée, **dès lors qu'une exposition de 24h est considérée.**

Le 20 juillet dernier, en vue de la Commission de Suivi de Site exceptionnelle (prévue le 06 septembre 2024) annoncée pour présenter les conclusions de ce rapport, notre association s'adressait à Madame la Directrice Territoriale de l'ARS afin de solliciter l'intervention de la représentante de l'ARS (membre de cette commission) pour répondre aux inquiétudes et attentes de la population (voir copie du courrier ci-joint).

Lors de la réunion du 06 septembre, aucun élément n'a été apporté pour répondre aux demandes exposées.

Si les propos tenus par Madame GLOAGUEN se voulaient rassurant lorsqu'elle affirmait que "*la probabilité de développer un cancer à la suite de cet accident était infinitésimale au regard de la durée de l'exposition*", ils demeurent insuffisants pour convaincre une population qui vit, comme vous le savez, sur un territoire fortement impacté sur le plan sanitaire.

Le 09 septembre dernier, nous nous sommes à nouveau adressé à Madame GLOAGUEN pour renouveler nos demandes (voir copie du courrier ci-joint).

Sans réponse de sa part à ce jour, les participant.es réuni.es ce mardi 15 octobre 2024 s'adressent à vous afin d'obtenir des réponses précises (suivi sanitaire, biosurveillance, appropriations et améliorations des procédures, ...)

Ils et elles souhaitent également savoir quelle réponse l'ARS envisage d'apporter face à l'exposition de certain.es Dongeaises et Dongeais à des pics réguliers de benzène mesurés par les capteurs d'Air Pays de la Loire.

Notre courrier du 26 juillet (voir copie jointe) est lui aussi sans réponse à ce jour.

Dans l'intérêt de chacune et chacun, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de notre considération.

Copie de ce courrier est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le responsable de l'UD 44 DREAL
- Monsieur le Sénateur
- Monsieur le Député de la 8^{ème} circonscription de Loire Atlantique
- Monsieur le vice président de la CARENE en charge du climat air énergie, santé et du contrat local de santé
- Monsieur le Maire de Montoir de Bretagne
- Monsieur le Maire de Donges

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 20 juillet 2024

Marie Aline LE CLER
1 LE LARRON
44480 DONGES

tél/ 0688766453
aedzrp44@gmail.com

à Madame la Directrice de la Délégation territoriale de Loire-Atlantique
ARS Pays de la Loire,
17, Boulevard Gaston Doumergue
CS 56233,
44 262 NANTES cedex 2

Objet : CSS exceptionnelle du 06 septembre 2024 - présentation du rapport Ineris et de ces conclusions suite à la FUIITE DE NAPHTA (Bac P 551) survenue sur le site TotalEnergies de Donges le 21/12/2022

Madame la Directrice,

Le mercredi 21 décembre 2022, une fuite de Naphta était détectée sur l'un des bacs de la raffinerie TOTALÉnergies de DONGES (44). Situé dans un de ses parcs de stockage, le bac P551 contenait alors 30 000 m³ de produit. Ce sont environ 770 000 litres qui se sont échappés dans la cuvette de rétention. La vidange de la cuvette sera effective le 28 décembre 2023.

Les premiers communiqués de la Préfecture publiés le 22 décembre à 9h00 puis à 19h00 annonçaient que les premières mesures de la qualité de l'air n'indiquaient pas d'impact sanitaire

en se référant à un seuil inadapté* et à une durée d'accident d'une journée alors que dès le début de l'accident, il était clair que les valeurs seraient élevées et que les émissions dureraient plusieurs jours au vu des difficultés rencontrées par l'exploitant pour stopper la fuite et évacuer le produit répandu dans la cuvette de rétention.

Des concentrations énormes de benzène étaient mesurées dans l'air durant les 2 premiers jours. Les 5 jours suivants, elles restaient très élevées exposant la population de plusieurs quartiers à un épisode de pollution aiguë sans que celle-ci reçoive des consignes de précautions notamment pour les plus fragiles, les personnes âgées et les plus jeunes.

L'arrêté signé par le Préfet le 23 décembre 2022 prescrivait entre autres éléments la publication d'une étude d'impact sanitaire, annoncée par les différentes parties prenantes pour la fin janvier 2023.

L'attente légitime des Dongeaises et Dongeais, était de disposer rapidement d'un **rapport d'impact sanitaire** :

- apportant des éléments factuels sur les conséquences potentielles en termes de santé à court et moyen terme en fonction de la durée de présence dans la zone concernée
- apportant des précisions sur le suivi sanitaire à organiser (soi-même ou collectivement) pour détecter les symptômes potentiels
- précisant les incertitudes, tant sur la zone que sur les expositions et les conséquences au regard des mesures disponibles
- crédible, qui soit réalisé par un organisme indépendant sans conflit d'intérêt avec l'exploitant.

Dès la Commission de suivi de Site qui s'est déroulée le 23 janvier 2023, notre association est intervenue pour que cet accident fasse l'objet d'une CSS exceptionnelle et que la population concernée obtienne au plus vite la transmission de l'ensemble des informations.

Face aux délais qui n'ont cessé de s'allonger, elle est intervenue à de nombreuses reprises auprès de l'industriel au cours des réunions du "dialogue riverain", auprès de l'Ineris en charge du rapport ainsi qu'auprès des services de l'État, dont le ministère de la santé en date du 19 mars dernier. Ce dernier dans son courrier en date du 07 mai 2024 nous indiquait vous signaler notre démarche.

Dix-sept mois après la survenue de l'accident, de report en report, l'étude de l'Ineris a enfin pu être remise à l'industriel en date du 31 mai dernier. Nous n'avons malheureusement pas encore pu en prendre connaissance malgré nos sollicitations.

Une CSS exceptionnelle vient d'être annoncée par Monsieur le Sous-Préfet pour le 06 septembre prochain. Son objet principal sera la présentation du rapport et de ses conclusions.

Nous sollicitons aujourd'hui votre intervention au cours de cette réunion, en tant que membre de cette commission et instance associée à l'ensemble des réunions de crise qui se sont déroulées au moment de l'accident, afin :

- que soient clairement exposées les éventuelles conséquences sanitaires de cette fuite à court et long terme sur la population
- que soient indiquées les mesures à mettre en œuvre si nécessaire
- qu'il soit procédé à un retour d'expérience sur la façon dont a été géré l'accident

** Les services de la préfecture ont fait référence au seuil AEGL-1 retenu lorsque la population est soumise à une exposition accidentelle pendant une période allant de 10mn à 8h00 et est fixé à 9 ppm. Or les Dongeaises et Dongeais concernés ont été exposés pendant plusieurs jours. Le seuil à retenir est donc celui de 30µg/m³*

- qu'il soit annoncé un protocole d'information assorti de consignes adaptées pour permettre la protection de la population riveraine si un tel événement devait malheureusement se reproduire.

Dans l'intérêt des Dongeaises et des Dongeois, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de notre considération.

Pour le bureau de l'AEDZRP :



la présidente - Marie Aline LE CLER

copie de ce courrier est adressée à

- Madame la Directrice de la santé publique et environnementale
- Monsieur le Sénateur
- Monsieur le Député de la 8^{ème} circonscription
- Monsieur le Maire de la commune de Montoir de Bretagne
- Monsieur le Maire de la commune de Trignac
- Monsieur le Maire de la commune de Donges

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 09 septembre 2024

Marie Aline LE CLER
1 LE LARRON
44480 DONGES

tél/ 0688766453
aedzrp44@gmail.com

à Madame GLOAGEN
Directrice Déléguée Santé Environnement
Direction de la Santé Publique
Agence régionale de santé Pays de la Loire
CS 56233
44262 NANTES cedex 2
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Madame la Directrice,

Lors de la Commission de suivi de site du 6 septembre 2024, le représentant de notre association vous a rappelé le courrier dont vous étiez destinataire en date du 20 juillet 2024 ayant pour objet: "CSS exceptionnelle du 06 septembre 2024 - présentation du rapport Ineris et de ces conclusions suite à la FUITE DE NAPHTA (Bac P 551) survenue sur le site TotalEnergies de Donges le 21/12/2022". Il attendait des réponses précises. En vain.

Aussi, nous nous permettons de réitérer nos interrogations afin

- que soient clairement exposées les éventuelles conséquences sanitaires de cette fuite à court et long terme sur la population

- que soient indiquées les mesures à mettre en œuvre si nécessaire
- qu'il soit procédé à un retour d'expérience sur la façon dont a été géré l'accident
- qu'une recommandation destinée aux médecins, aux instances sanitaires permettent une surveillance médicale dans le temps des Dongeaises et Dongeois.
- qu'il soit annoncé un protocole d'information assorti de consignes adaptées pour permettre la protection de la population riveraine si un tel événement devait malheureusement se reproduire.

Dans l'attente de vous lire, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de notre considération.

Pour le bureau de l'AEDZRP :
la présidente - Marie Aline LE CLER

copie de ce courrier est adressée à

- Monsieur le Sénateur
- Monsieur le Député de la 8^{ème} circonscription
- Monsieur le Maire de la commune de Montoir de Bretagne
- Monsieur le Maire de la commune de Trignac
- Monsieur le Maire de la commune de Donges

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Association Environnementale reconnue d'Intérêt Général

Donges le 26 juillet 2024

Marie Aline LE CLER
1 LE LARRON
44480 DONGES

tél/ 0688766453
aedzrp44@gmail.com

à Madame la Directrice de la Délégation territoriale de Loire-Atlantique
ARS Pays de la Loire,
17, Boulevard Gaston Doumergue
CS 56233,
44 262 NANTES cedex 2

Objet : qualité de l'air - exposition de certain.es Dongeois.es à des pics de benzène

Madame la Directrice,

Depuis plusieurs années, notre association se mobilise pour l'amélioration du cadre de vie et la santé des habitant.e.s de la commune de Donges.

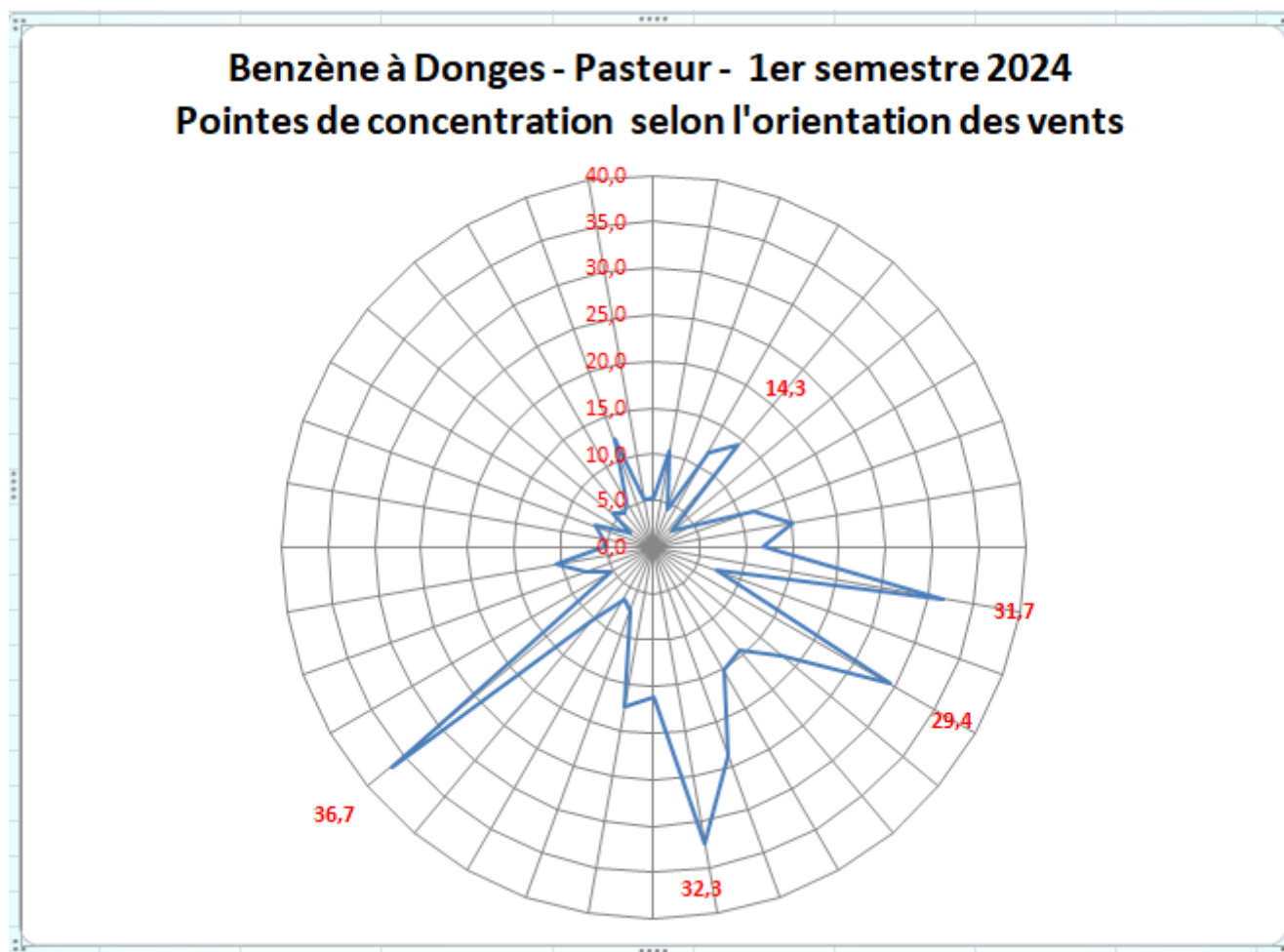
C'est en poursuivant ces objectifs que nous sommes intervenu.e.s à plusieurs reprises auprès des services de la DREAL afin que l'exploitant TOTALÉnergies accepte la mise en place d'une surveillance en continu des émissions de benzène sur le centre de la commune.

Depuis le mois de novembre 2023, un capteur a été ajouté sur la station de mesure d'Air Pays de la Loire au niveau de la rue Pasteur.

Nous suivons donc depuis cette date avec un grand intérêt les données collectées et mises à disposition du public sur le site de l'AASQA :

<https://www.airpl.org/air-exterieur/mesures-en-direct>

Très rapidement, nous nous sommes aperçu.es des pics réguliers enregistrés au-delà de l'objectif de qualité des $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et parfois même très au-delà de la limite des $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Des pointes supérieures à $30 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ont même été relevées comme en témoigne le schéma ci-dessous :



Le 03 mars 2024, nous adressons un courrier à Madame LIEBERT, ingénieur épidémiologiste à Santé Publique France afin de faire part de nos inquiétudes et interrogations sur l'impact que pourraient avoir, sur le long terme, ces dépassements récurrents sur la santé des populations voisines et notamment chez les plus fragiles (enfants, personnes âgées ou celles atteintes de pathologies ...).

Le 22 mars 2024, nous recevons un message en retour de notre courrier nous indiquant : *"Nous nous rapprochons des acteurs impliqués dans cette surveillance pour en discuter et reviendrons ensuite vers vous"*.

Le 28 juin 2024, à l'occasion d'un échange en visio portant principalement sur l'étude de zone de la CARENE, Madame KING, déléguée régionale de Santé Publique France, nous précisait que nous allions très rapidement recevoir un courrier nous informant que notre demande allait être réorientée auprès de l'ARS.

Le 04 juillet 2024, nous recevons effectivement le courrier confirmant cette annonce.


Aujourd'hui, nous nous adressons tout naturellement à vous afin de connaître les suites que vous entendez apporter à notre démarche.

Comme l'indique Santé Publique France dans son courrier, allez-vous initier l'évaluation de ce signal environnemental potentiel et le cas échéant, décider de la mise en place de mesures de gestion ?

Dans l'intérêt des Dongeaises et des Dongeois, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de notre considération.

Pour le bureau de l'AEDZRP :



la présidente - Marie Aline LE CLER

copie de ce courrier est adressée à

- Madame la Directrice de la santé publique et environnementale
- Monsieur le Sénateur
- Monsieur le Député de la 8^{ème} circonscription
- Monsieur le Maire de la commune de Montoir de Bretagne
- Monsieur le Maire de la commune de Trignac
- Monsieur le Maire de la commune de Donges